

(EU) UE/UEO/NUCLEAIRE: l'UE doit impérativement réfléchir aux réponses à fournir en cas d'attaques nucléaires émanant de groupes terroristes

Bruxelles, 02/11/2004 (Agence Europe) - L'Union européenne doit soutenir le maintien des arsenaux nucléaires français et britannique dans le cadre d'une stratégie de dissuasion lui permettant de faire face à d'éventuelles menaces nucléaires provenant d'un Etat tiers.

Parallèlement à cela, l'UE doit impérativement entamer une réflexion sur les réponses à fournir en cas d'attaques nucléaires émanant cette fois de groupes terroristes. Voilà les conclusions auxquelles est parvenu André Dumoulin, chercheur à l'Ecole royale militaire à Bruxelles, lors du débat "D'une défense collective à une défense commune? La sécurité et la défense européennes à l'ère du terrorisme international", organisé mercredi dernier par l'Assemblée de l'Union de l'Europe occidentale (UEO), dans l'hémicycle du Sénat belge. L'UE peut-elle devenir un jour une puissance disposant d'armes nucléaires ou doit-elle plutôt soutenir les arsenaux dont disposent la France et le Royaume-Uni ? Peut-on entamer le débat sur une éventuelle nucléarisation de la politique de défense européenne au sein de l'UE "sans favoriser son insidieuse délégitimation" ? En répondant à ces questions, André Dumoulin a estimé que "la dissuasion nucléaire ne peut être actuellement effacée de la stratégie car elle peut encore jouer un rôle face à certaines menaces virtuelles" nucléaires proférées par des Etats non européens. Dans ce contexte, la France et le Royaume-Uni, "qui légalement ont le droit de disposer de leur arsenal nucléaire", n'ont pas l'intention d'y renoncer. Jusqu'à présent, l'UE n'a pas été "assez mûre" pour entamer un débat sur une possible "nucléarisation de la politique de défense européenne", constate M. Dumoulin. Plusieurs Etats membres ne veulent pas s'engager dans un tel débat "soit qu'ils soient hostiles au nucléaire, soit parce qu'ils relaient leur opinion publique, soit par hostilité envers cette expression étatique de la puissance".

Partant de ces constats, que peut faire l'UE pour réagir à de potentielles menaces nucléaires émanant de pays tiers ? Dans un premier temps, elle devra "souscrire aux politiques nucléaires françaises et britanniques" car, en raison de leur proximité géographique, le potentiel de dissuasion des arsenaux nucléaires de ces deux pays bénéficiera à toute l'UE. Parallèlement à cela, elle devra impérativement entamer une réflexion sur les réponses à fournir face à d'éventuelles menaces nucléaires émanant de "milieux terroristes décentrés et maillés", ceux-ci étant insensibles à toute logique de dissuasion dans la mesure où, contrairement aux Etats, ils n'ont "ni population ni véritable sanctuaire à défendre". Une réflexion d'autant plus importante à mener que l'UE n'a pas de stratégie militaire préventive en la matière, prévient M. Dumoulin. Dès lors, face à une telle menace, deux cas de figure se présenteront: soit l'UE "courbe l'échine" et ne réagit "qu'après coup"; soit l'UE ou certains de ses Etats membres réagissent "de manière préemptive" pour détruire cette menace, sans recourir aux moyens nucléaires et sans demander l'aval des Nations unies, vu l'urgence de la situation. Pour M. Dumoulin, vu "l'impossibilité d'avoir un accord à 25" pour une telle action préventive, "l'Union pourrait accepter d'"encaisser" des centaines, sinon des milliers de victimes citoyennes avant de réagir" (Source: notre publication Nouvelles Atlantiques).